

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 23 janvier 2017**

**OBJET**  
**05 – CREATION D'UN EMPLOI D'AVENIR**

N° 2017-01-05  
NOMENCLATURE : 8/6/1

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué le treize janvier 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents : 23**

**Votants : 28**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS

**Pouvoirs : 5**

Mickaël MENDES donne pouvoir à Catherine HENRY  
Elisa DRION donne pouvoir à Catherine CADOU  
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER  
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Magali LEMASSON  
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

**Absents : 1**

Gwénola LEBRETON

**Nombre de membres :**

en exercice.....29  
présents.....23  
ayant un pouvoir...5  
votants.....28

**Délibération**

**Rapporteur : Catherine CADOU**

Conformément à la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir et notamment l'article L.5134-110-I, il est proposé de créer un nouvel emploi d'avenir au sein de la collectivité.

Pour rappel : « l'emploi d'avenir a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi âgés de 16 à 25 ans au moment de la signature du contrat de travail, soit sans qualification, soit peu qualifiés ou rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, par leur recrutement dans des activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale ou ayant un fort potentiel de création d'emplois ».

Dans le cadre de sa politique d'emploi des jeunes et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la collectivité compte à ce jour 4 emplois d'avenir : 1 aux espaces verts, 1 à la vie locale (équipements sportifs), 1 au CCAS/Vie locale, 1 à l'accueil périscolaire et de loisirs. De plus, depuis septembre 2015, la collectivité accueille un apprenti aux espaces verts, et depuis octobre 2016, 2 contrats d'accompagnement dans l'emploi, 1 dans le cadre du projet de création de la nouvelle médiathèque et 1 autre au service restauration.

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20170123-2017-01-23-DE05-  
DE  
Date de télétransmission : 25/01/2017  
Date de réception préfecture : 25/01/2017

Afin de qualifier un jeune au métier de cuisinier, la commune de Treillières souhaite recruter au sein du service restauration à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 un contrat en emploi d'avenir à temps complet.

Nombre de postes : 1 poste

Temps de travail : 35h

Date de création : 01/03/2017

Vu la présentation en commission Ressources du 10 janvier 2017,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 28 Voix pour, décide :**

**- D'EMETTRE un avis favorable sur la création d'un emploi d'avenir à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.**

Pour extrait conforme,

Le 23 janvier 2017,

Le Maire,  
Alain ROYER

